

ARRETE DU MAIRE ST063RP2023

<u>**Objet**</u> : Numérotation Chemin de l'Archet (Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I:

Les nouvelles adresses sont attribuées sur le chemin de l'Archet

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
BT186	Chemin de l'Archet	27 bis
BT187	Chemin de l'Archet	27 ter

ARTICLE II:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, Le 1er février 2023 Serge BERARD Maire,

L'Adjoint Délégué Jean-Philippe GILLET

Mise en ligne le :

0 8 FEV. 2023